

# CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 04/18  
relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2017

Date des séances : 15 mai, 24 mai, 30 mai, 7 juin, 12 juin et 18 juin 2018.

Membres présents de la commission : Mmes Anne-Marie Badel et Fabienne Gregersen, MM. Denis Currat, André Dunand, Olivier Jaquier, Jörg Schorr et Markus Seitz-Schulze-Rouat.

Membres présents de la municipalité : Mme. Cécile Martini, MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol, Lorenzo Merlanti et Laurent Vukasovic lors de la séance du 15 mai 2018. MM. Didier Lohri (syndic) et Amaury Annen (Directeur AGFORS) lors de la séance du 24 mai. Mme. Cécile Martini et MM. Didier Lohri (syndic) et Laurent Vukasovic lors de la séance du 12 juin 2018. L'ensemble de la Municipalité lors de la séance du 18 juin 2018.

Les comptes ont été remis le 15 mai 2018, le rapport de la Municipalité sur les comptes le 24 mai 2018. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été remis lors de la séance du 30 mai 2018.

Les comptes ont été passés en revue, ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité et la boursière communale à nos différentes questions.

La commission de gestion relève que :

### 1. Compte de fonctionnement 2017

Le budget prévoyait un profit d'un montant de CHF 471, les comptes présentent un montant de CHF 3'724 compte tenu des produits exceptionnels suivants :

Subvention cantonale (32.451.2)	313'252
Taxes d'introduction (46.434.0)	111'921
Taxes de raccordement réseau (81.434)	138'724
	<b>563'897</b>

**Sans ces produits exceptionnels, l'excédent de charges serait de CHF 560'173**

### 2. Dépassements de crédits extrabudgétaires

Le tableau ci-dessous résume les dépassements de crédits extrabudgétaires effectués en 2017, sans autorisation du Conseil Communal et avec dépassement de la compétence municipale.

Rubrique	Préavis	Désignation	Montant préavis (HT)	2017	Ecart au 31.12.2017
9143.25	08/13	Salle de Gymnastique	2'777'777		
	03/15	Crédit supplémentaire	164'814	3'569'000	626'407
			<b>2'942'593</b>	<b>3'569'000</b>	<b>626'407</b>

### 3. Lignes budgétaires en dépassement ou non présentes au budget (hors fonds de réserve)

Les dépassements listés ci-dessous sont ceux qui vont au-delà de la compétence de CHF 30'000 accordée à la Municipalité en début de législature.

Rubrique	Objet	Comptes 2017	Budget 2017	Dépassement	Commentaire
22.352.0	Compte de péréquation - corr. année précédente	60'828		60'828	Hors contrôle de la Municipalité
32.315.2	Entretien chaufferie	89'858	23'076	66'782	Dont 55'000 pour achat d'échangeurs
35.313.1	Nettoyage salle polyvalente	15'390		15'390	Même situation qu'en 2016
35.314	Entretien et rénovation des bâtiments	64'372	30'000	34'372	
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	18'768		18'768	Même situation qu'en 2016
42.318	Honoraires divers	96'010	40'000	56'010	
45.314.1	Honoraires surveillance déchetterie	14'826		14'826	Même situation qu'en 2016
				<b>266'976</b>	

**Le total des dépassements atteint la somme de CHF 266'976, en diminution par rapport à 2016.**

### 4. Amortissements

Les comptes présentent des amortissements comptables (constatation de la perte de valeur des biens communaux) pour CHF 581'412.

Le bilan présente des amortissements financiers (remboursement effectif des emprunts communaux) pour CHF 153'250, **les institutions prêteuses ayant accepté (sauf deux d'entre elles) de suspendre le remboursement pour un montant de CHF 428'312 (qui s'ajoute aux CHF 367'703 de 2016).**

### 5. Autres

- Provision couverture déficit déchetterie :

En 2013 les comptes de la déchetterie étaient équilibrés notamment grâce à l'activation d'une charge de CHF 100'000, le montant restant de CHF 60'000 au 31.12.2016 a pu être soldé en 2017.

- Engagements courants (créanciers) :

Le montant des créanciers au 31.12.2017 s'élève à CHF 1'259'411 en diminution de CHF 1'074'114 par rapport à celui de 2016 de CHF 2'333'525 (compte 9200.1). L'augmentation des recettes fiscales en 2017, les réductions de charges et la suspension de remboursement ont permis de réduire les arriérés de péréquation et de facture sociale en faveur du canton.

- Emprunts pour charges courantes :

Deux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour payer la facture sociale.

Ils ne sont pas remboursés au 31.12.2017 et représentent un total de CHF 1'600'000.

- Péréquation

Le compte de péréquation n° 22.352 s'élève à CHF 275'544 au lieu de CHF 401'240 en 2016, soit une diminution de charge due à la péréquation de CHF 125'696.

- Compte UAPE et repas :

Charge de CHF 146'648 dans les comptes de fonctionnement de la commune.

La structure associative mise en place (RAB, Réseau d'Accueil de Bassins) rend très difficile le contrôle par la commission de gestion de l'engagement de la commune au sein du RAB.

- Chaufferies

Une différence conséquente (env. 30%) entre énergie consommée et facturée est constatée. Cette perte est due à plusieurs facteurs :

- Contrats non-existants avec les particuliers
- Pas de refacturation sur les bâtiments communaux
- Certains bâtiments communaux sont très énergivores

- Lissage

Les comptes ont été lissés principalement avec l'attribution à des fonds de réserve comptable ce qui permet d'éviter de péjorer l'exercice suivant.

- Bâtiments communaux

Prévoir un plan financier d'entretien des bâtiments pour les prochaines années pour anticiper les potentiels gros frais dans ce domaine.

- Salle polyvalente

A coûté plus cher que prévu et est moins louée que projeté au démarrage du projet.

- Rubrique 42.318

Une facture de CHF 38'336 de privés a été comptabilisée par la commune de manière indue à la vue des documents que la commission a pu consulter. Le remboursement devra être demandé.

### Conclusion :

La commission de gestion note que l'année 2017 a été satisfaisante notamment grâce aux actions de réductions des coûts menés par la Municipalité, sachant qu'elle a un périmètre d'action qui porte sur moins de 30% de budget annuel total.

Cependant, la réduction des arriérés (péréquation et facture sociale) a été rendue possible en grande partie grâce aux produits exceptionnels et aux suspensions de remboursement de la dette.

Concrètement la **municipalité doit continuer de proposer des mesures d'économies structurelles** permettant :

- de réduire l'endettement (effectuer les amortissements financiers), afin de préserver la capacité future de la commune à assurer les investissements nécessaires,
- d'équilibrer la trésorerie autrement que par des produits exceptionnels conjoncturels

Nous rendons particulièrement attentif chaque membre du Conseil Communal de l'importance de l'établissement d'un budget réaliste qui permette d'atteindre ces objectifs et encourageons la Municipalité à continuer ses efforts de réductions des coûts.

Des domaines tels qu'UAPE, chaufferies, piscine et fonds de réserve comptables nous semblent mériter une attention particulière.

La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels que présentés,
2. de porter l'excédent de revenu de CHF 3'724.00 en augmentation du compte 9290- capital,
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes,
4. de donner décharge aux membres de ladite commission.

Fait à Bassins, le 21 juin 2018

Anne-Marie Badel



Fabienne Gregersen



Denis Currat



Olivier Jaquier



André Dunand



Jörg Schorr  
(rapporteur)

Markus Seitz-Schulze-Rouat

